

**FACE AU MÉPRIS DU MINISTÈRE, L'AD-PA APPELLE AU
MORATOIRE DES NORMES ET OBLIGATIONS SUPERFLUES**

La réponse du Ministère à l'affaire Orpéa démontre que l'Etat n'a pas pris la mesure de la gravité à laquelle est confronté le secteur de l'aide aux personnes âgées dans notre pays.

Au lieu de fixer un cap empreint d'une vision prospective, le Ministère considère ainsi que réaliser 7500 contrôles en 2 ans permettra d'améliorer les conditions d'accueil des personnes âgées et de travail des professionnels.

Au-delà de l'absurdité de cette mesure, l'AD-PA, qui connaît bien les conditions de contrôle des ARS, considère que ces inspections non-ciblées pourraient attiser les tensions. En effet, contrôler sans distinction des établissements où tout ne tient que par le seul dévouement de professionnels épuisés peut faire éclore un point de rupture.

L'AD-PA considère que la réponse du Ministère est méprisante à l'égard de l'ensemble des professionnels, jetant ainsi le discrédit sur toute une profession **qui n'a plus peur** de dire que la situation est critique et qu'en l'absence de moyens supplémentaires immédiats la maltraitance est systémique.

Au-delà du financement immédiat de deux professionnels dans chaque établissement et service, l'AD-PA appelle à profiter de ces deux ans pour doter le secteur à la hauteur des promesses ministérielles.

Quand l'Etat répond à une crise en créant du contrôle, l'AD-PA propose d'y répondre en créant des emplois et en supprimant les normes bureaucratiques.

Supprimer des normes incongrues, c'est en effet l'un des leviers pour permettre aux personnes âgées d'être considérées en tant que citoyens et aux professionnels de retrouver du sens à leur travail.

Comment considérer être chez soi dans une résidence qui applique les normes d'un hôpital ? Comment se concentrer sur le temps passé auprès des personnes âgées dès lors que la concentration et l'énergie des professionnels sont happées par la production d'évaluations ou de contrats et budgets sans moyen supplémentaire ?

Dans l'attente du 8 pour 10 en établissement et du 30 €/h à domicile, l'AD-PA appelle au moratoire des normes et obligations superflues, à commencer par l'envoi des EPRD, la signature des CPOM et les évaluations PATHOS. Dans cette attente, l'AD-PA propose de reverser les financements votés équitablement entre les structures.

Être responsable en la période, c'est pour l'AD-PA se concentrer sur l'essentiel, à savoir les personnes accompagnées quotidiennement en établissement et à domicile.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 06 37 43 34 12

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :



@AssociationADPA

<https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>

**L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile,
de coordinations et d'établissements pour personnes âgées**